

APW  asbl

Association des Provinces wallonnes

BRABANT WALLON

LIÈGE

HAINAUT

LUXEMBOURG

NAMUR

RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2012

TABLE DES MATIÈRES

L'ASSOCIATION	4
I. SON FONCTIONNEMENT	4
1. Missions et composition des organes de l'Association	4
2. Réunions des organes de l'Association	4
3. Composition du Secrétariat de l'Association	5
II. SES MEMBRES	6
1. Pour la Province du Brabant wallon	6
2. Pour la Province de Hainaut	6
3. Pour la Province de Liège	7
4. Pour la Province de Luxembourg	7
5. Pour la Province de Namur	8
L'APW SE REUNIT	9
I. COMMUNICATION	9
II. COURS D'EAU NON NAVIGABLES	9
III. CULTURE	10
1. Nationale 5	10
2. Observatoire des Politiques culturelles	10
IV. DÉCRET « IMPÉTRANTS »	10
V. ECONOMIE/FINANCES	11
1. e-Comptes	11
2. Circulaire budgétaire	11
VI. FONCTIONNAIRES SANCTIONNATEURS	11
VII. FORMATION ET EAP	12
1. Réforme des cours de Sciences administratives	12
2. Appui Formation	12
3. Ecole d'administration publique	12
VIII. GRADES LÉGAUX	12
IX. RÉFORME DES PROVINCES	13
1. Logement	13
2. Axes prioritaires	13
X. RELATIONS EXTÉRIEURES	13
1. Vereniging van de Vlaamse provincies (VVP)	13
2. International	13
XI. RESSOURCES HUMAINES & COMITÉ C	14
XII. SECTEUR " PROMOTION & PRÉVENTION DE LA SANTÉ"	14
1. SAMI/LPI	14
2. Commission PSE	15
3. Campagne médiatique commune	15
XIII. SECTEUR "AFFAIRES SOCIALES"	15
XIV. TAXE SUR LES PYLÔNES GSM	15
XV. TOURISME	16
XVI. VOIRIES VICINALES	16

L'APW EST REPRESENTÉE.....	17
I. CENTRE D'ACTION TOURISTIQUE DES PROVINCES WALLONNES (C.A.T.P.W.).....	17
II. COMITÉ D'AVIS VISÉ À L'ARTICLE D.233BIS-9 DU CODE DE L'EAU.....	17
III. COMITÉ DE GESTION DE L'ONSS-APL.....	17
IV. COMITÉ DE SUIVI DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS CONVERGENCE ET COMPÉTITIVITÉ RÉGIONALE ET EMPLOI 2007 – 2013 (FEDER).....	17
V. COMMISSION DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000.....	17
VI. COMMISSION DE PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE.....	18
VII. COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS – FÉDÉRAL.....	18
VIII. COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS – RÉGION WALLONNE.....	18
IX. COMMISSION NATIONALE POUR LES DROITS DE L'ENFANT.....	18
X. CONSEIL WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ.....	18
1. Commission wallonne de la Santé (Secteur Santé mentale).....	19
2. Commission wallonne de l'Action sociale.....	19
3. Commission wallonne de la Famille.....	19
4. Commission wallonne de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.....	19
XI. CONSEIL RÉGIONAL DE LA FORMATION.....	19
XII. CONSEIL SUPÉRIEUR DE PROMOTION DE LA SANTÉ.....	19
XIII. CONSEIL SUPÉRIEUR DES VILLES, COMMUNES ET PROVINCES DE LA RÉGION WALLONNE...	20
XIV. CONSEIL SUPÉRIEUR DU LOGEMENT.....	20
XV. COOPÉRATION WALLONIE - CHAMPAGNE-ARDENNE.....	21
1. Groupe de travail technique Santé, Habitat, Service aux citoyens.....	21
2. Groupe de travail Tourisme.....	21
XVI. ÉCOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE.....	21
XVII. IMIO.....	21
XVIII. OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES.....	21
 L'APW ORGANISE.....	 22
I. UNE CAMPAGNE D'INFORMATIONS POUR LES JEUNES.....	22
II. UNE FORMATION « PLAN DE COHÉSION SOCIALE ».....	22
III. L'OPÉRATION PLACE AUX ENFANTS.....	22
IV. L'APRÈS-MIDI THÉMATIQUE CONSACRÉE AUX COURS D'EAU NON NAVIGABLES.....	23
 L'APW PARTICIPE.....	 24
I. AU SOUTIEN AU VOLONTARIAT.....	24
II. À LA FOIRE DE LIBRAMONT.....	24
III. AU SALON DES MANDATAIRES.....	24
 LES SUPPORTS D'INFORMATION.....	 25
I. L'APW SUR LA TOILE.....	25
II. CINQ À LA UNE.....	25
1. Description.....	25
2. Parutions en 2012.....	25
III. PUBLICATIONS DIVERSES.....	26
L'étude sur les activités des provinces wallonnes.....	26

I. SON FONCTIONNEMENT

1. Missions et composition des organes de l'Association

Créée en 1991, l'asbl « Association des Provinces wallonnes » a pour but d'assurer aux membres tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'Institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie.

L'Association poursuit la réalisation de son but social par tout moyen adéquat, et notamment par :

- l'étude de questions générales et la recherche de documentation (notamment en matière juridique) dans les domaines relevant des compétences provinciales, ainsi que l'examen des problèmes soumis par ses membres ;
- l'organisation de concertations interprovinciales dans les domaines relevant de la compétence des provinces wallonnes (Culture, Enseignement, Formation, Tourisme, Finances, ...) en vue de coordonner et de mettre en exergue les actions provinciales ;
- la représentation des provinces wallonnes au sein des organes ou commissions consultatifs mis en place par la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'Etat fédéral (Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne - Conseil supérieur du logement - Observatoire des Politiques culturelles - Institut du Patrimoine wallon,...) et la remise d'avis motivés sur des questions qui concernent les provinces, soit d'initiative, soit à la demande des autorités ;
- la mise en place de deux supports de communication destinés à mieux faire connaître encore les actions provinciales : le site internet (www.apw.be), dont la mise à jour est assurée par le Secrétariat de l'Association, et la newsletter « Cinq à la Une » envoyée, notamment, aux mandataires et fonctionnaires provinciaux ;
- l'organisation d'au moins un colloque par an sur un thème d'intérêt provincial ;
- l'organisation de groupes de travail interprovinciaux thématiques réunissant des fonctionnaires provinciaux techniciens permettant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques ;
- le développement et l'animation des Secteurs « Promotion et Prévention de la Santé » et « Affaires sociales » créés en vertu de l'article 32bis des statuts de l'Association ;
- le développement et l'animation de tout autre Secteur d'activités particulier à créer en vertu du même article 32bis des statuts de l'Association.

L'Association est administrée par un Conseil d'administration de 26 membres désignés à la proportionnelle des groupes politiques démocratiques et par une Assemblée générale composée de 65 membres.

La composition des organes de l'Association a été régulièrement actualisée en fonction des changements intervenus au sein des instances provinciales.

La présidence de l'Association a été assurée par Monsieur Paul-Emile Mottard, Député provincial à Liège.

2. Réunions des organes de l'Association

Le Conseil d'administration s'est réuni les 31 janvier, 6 mars, 17 avril et 5 juin 2012.

Une Assemblée générale ordinaire a eu lieu le 17 avril 2012. Elle a, notamment, approuvé les comptes 2011 de l'Association, donné décharge aux administrateurs et approuvé le budget de l'Association pour l'année 2012.

3. Composition du Secrétariat de l'Association

Le Secrétariat est composé de

Annick Bekavac, *DIRECTRICE*,
Mélanie Bouffioux, *ASSISTANTE DE DIRECTION*,
Gwennaëlle Malburny, *JURISTE*,
Bruno de Viron, *CONSEILLER*,
Guillaume Dormal, *ECONOMISTE* (depuis le 1er juillet 2012),
Roger Jeunehomme, *EXPERT* (absent sur la photo).



II. SES MEMBRES

Ci-après, vous trouverez la liste des membres de l'Assemblée générale de l'Association des Provinces wallonnes asbl. Les membres du Conseil d'administration, désignés parmi ceux-ci, sont identifiés distinctement dans la liste.

Suite au renouvellement des Conseils provinciaux en date du 14 octobre 2012 et à l'adoption du décret du 26 avril 2012 modifiant la représentation provinciale dans les ASBL, la composition de l'Assemblée générale et, partant, du Conseil d'administration est appelée à être modifiée et sera disponible sur notre site internet.

1. Pour la Province du Brabant wallon

LA GREFFIÈRE

Madame **Annick NOEL**

LE PRÉSIDENT DU COLLÈGE

Monsieur **Pierre BOUCHER** (MR) + membre CA

LES DÉPUTÉS PROVINCIAUX

Monsieur **Emmanuel HENDRICKX** (MR) + membre CA

Madame **Françoise-Florence MICHEL** (Ecolo)

Monsieur **Mathieu MICHEL** (MR)

Monsieur **Alain TRUSSART** (Ecolo) + membre CA

LE GOUVERNEUR

Madame **Marie-Josée LALOY**

LES MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL

Monsieur **Albert DALCQ** (CDH) + membre CA

Monsieur **Jean-Pierre DESERF** (MR)

Monsieur **Pierre HUART** (PS)

Monsieur **Philippe MATTHIS** (CDH)

Madame **Laurence SMETS** (PS) + membre CA

Madame **Georgette WAUTELET** (PS)

2. Pour la Province de Hainaut

LE GREFFIER

Monsieur **Patrick MELIS**

LE PRÉSIDENT DU COLLÈGE

Monsieur **Richard WILLAME** (PS) + membre CA

LES DÉPUTÉS PROVINCIAUX

Madame **Annie TAULET** (PS) + membre CA

Madame **Fabienne CAPOT** (PS)

Monsieur **Yves LARDINOIS** (PS) + membre CA

Monsieur **Serge HUSTACHE** (PS)

Monsieur **Gérald MOORTGAT** (MR) + membre CA

LE GOUVERNEUR

Monsieur **Claude DURIEUX**

LES MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL

Monsieur **Eric BAILLY** (CDH) + membre CA

Madame **Delphine DENOUEFBOURG** (CDH)

Monsieur **Albert DEPRET** (MR)

Monsieur **Bernard LIEBIN** (MR)

Monsieur **Emile VAN AELST** (PS)

3. Pour la Province de Liège

LA GREFFIÈRE

Madame **Marianne LONHAY**

LE PRÉSIDENT DU COLLÈGE

Monsieur **André GILLES** (PS)

LES DÉPUTÉS PROVINCIAUX

Madame **Katty FIRQUET** (MR) + membre CA

Monsieur **Georges PIRE** (MR) + membre CA

Monsieur **Christophe LACROIX** (PS) + membre CA

Monsieur **Paul-Emile MOTTARD** (PS) + Président

LE GOUVERNEUR

Monsieur **Michel FORET**

LES MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL

Monsieur **Jean-Paul BASTIN** (CDH)

Monsieur **Jean-Marie BECKERS** (Ecolo)

Monsieur **André DENIS** (MR)

Monsieur **Dominique DRION** (CDH) + membre CA

Monsieur **Gérard GEORGES** (PS) + membre CA

Monsieur **Julien MESTREZ** (PS)

4. Pour la Province de Luxembourg

LE GREFFIER

MONSIEUR **PIERRE-HENRY GOFFINET**

LE PRÉSIDENT DU COLLÈGE

MONSIEUR **DANIEL LEDENT** (PS) + MEMBRE CA

LES DÉPUTÉS PROVINCIAUX

MADAME **THÉRÈSE MAHY** (CDH)

MONSIEUR **RENÉ COLLIN** (CDH) + MEMBRE CA

MONSIEUR **JEAN-MARIE CARRIER** (PS)

MONSIEUR **PHILIPPE GREISCH** (PS)

LE GOUVERNEUR

MONSIEUR **BERNARD CAPRASSE**

LES MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL

MONSIEUR **BENOÎT CLOSSON** (MR) + MEMBRE CA

MONSIEUR **ELIE DEBLIRE** (CDH)

MONSIEUR **MICHEL JACQUET** (MR)

MONSIEUR **BENOÎT PIEDBOEUF** (MR) + MEMBRE CA

MADAME **ISABELLE PONCELET** (CDH)

MADAME **SYLVIE THEODORE** (CDH) + MEMBRE CA

5. Pour la Province de Namur

LE GREFFIER

Monsieur Valéry ZUINEN

LE PRÉSIDENT DU COLLÈGE

Monsieur Dominique NOTTE (PS) + membre CA

LES DÉPUTÉS PROVINCIAUX

Monsieur Philippe BULTOT (MR)

Monsieur Luc DELIRE (MR) + membre CA

Madame Martine JACQUES (PS) + membre CA

Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN (MR) + membre CA

Madame Maryse ROBERT-DECLERCQ (PS)

LE GOUVERNEUR

Monsieur Denis MATHEN

LES MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL

Monsieur Jean-Louis CLOSE (PS)

Monsieur Alain COLLIN (CDH) + membre CA

Monsieur Philippe HUBAUX (Ecolo)

Madame Françoise NAHON (CDH)

Madame Françoise SARTO-PIETTE (CDH)



Colloque APW 2011

L'APW SE REUNIT...

I. COMMUNICATION

Ce groupe de travail a organisé le stand commun « Les provinces sont là ! » au Salon des mandataires qui s'est déroulé les 7 et 8 février au WEX de Marche-en-Famenne, ainsi que la campagne de communication à destination des jeunes (spots cinéma et page Facebook).

II. COURS D'EAU NON NAVIGABLES

Le 1^{er} décembre 2011, le Gouvernement wallon faisait marche arrière en ce qui concerne le transfert de la gestion des cours d'eau non navigables de 2^{ème} catégorie des provinces à la Région wallonne et chargeait le Ministre de la Ruralité de lui proposer un avant-projet de décret annulant ledit transfert, d'une part, et assurant une gestion intégrée des cours d'eau, d'autre part.

En date du 8 mars 2012, le Gouvernement wallon validait la méthodologie proposée pour assurer une gestion intégrée des cours d'eau, méthodologie fondée sur l'adoption de programmes d'actions sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (P.A.R.I.S.).

Dans ce cadre, le Ministre de la Ruralité était chargé de mettre en place un groupe de travail composé des différents acteurs concernés par la thématique, groupe destiné à accompagner, sur le plan technique et opérationnel, l'adjudicataire désigné pour modifier le Code de l'Eau afin d'y introduire les fondements juridiques des P.A.R.I.S. et les dispositions nécessaires à l'annulation du transfert de la gestion des cours d'eau non navigables de 2^{ème} catégorie des provinces à la Région wallonne.

L'APW et les Services techniques provinciaux (STP) sont associés aux travaux de ce groupe piloté par la DGO3. Celui-ci s'est réuni les 31 mai, 6 septembre et 26 novembre 2012. Plusieurs notes d'orientation ont été proposées aux participants sur base de ces réunions, notes sur lesquelles l'APW a émis ses observations.

Cette réforme du régime juridique applicable aux cours d'eau, tant navigables que non navigables, implique une révision de la loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigables. A ce titre, l'APW apporte sa contribution aux travaux du groupe par le biais des réflexions entamées, de longue date, en interne sur la révision de ladite loi.

De nombreuses questions restent en suspens dans le cadre de cette réforme dont celle du transfert de la gestion des cours d'eau non navigables de 3^{ème} catégorie des communes aux provinces.

Les travaux se poursuivront en 2013.

Enfin, le groupe de travail interne à l'APW a également continué à se réunir pour préparer les réunions du GT P.A.R.I.S. et pour faciliter les échanges de pratiques et d'expériences de terrain entre les membres.

III. CULTURE

Les provinces étant un acteur majeur dans le domaine du soutien aux activités culturelles, elles sont directement concernées par l'élaboration de la législation tant au niveau fédéral qu'à celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2012, l'Association des Provinces wallonnes a été consultée sur la question de l'élaboration du nouvel arrêté royal fixant le droit à la rémunération pour les auteurs en matière de prêt public et sur l'avant-projet de décret relatif aux centres culturels, notamment.

1. Nationale 5

Fondé le 25 juin 2012 par les cinq provinces wallonnes, avec le soutien de l'Association des Provinces wallonnes, le réseau « Nationale 5 » regroupe les structures provinciales d'accompagnement musical (Grand Tremplin, L'Envol des cités, Ça Balance, SDAC et la Rock's Cool).

Le projet vise à aider les groupes émergents à professionnaliser leur démarche et soutenir leur créativité en leur proposant un parcours de formation, auprès de chacun des partenaires, qui se spécialise dans des thématiques précises : studio pour Ça Balance, gestion sonore sur scène pour le SDAC (Luxembourg), suivi managérial avec le Grand Tremplin...

La sélection des groupes participant au parcours 2013 a été réalisée et les artistes retenus ont démarré leur formation en début d'année.

2. Observatoire des Politiques culturelles

L'Association des Provinces wallonnes participe aux réunions du Comité d'accompagnement de l'Observatoire des Politiques culturelles. Celles-ci se tiennent deux fois par an et permettent aux représentants des différents secteurs de la vie culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles d'émettre un avis sur les orientations que l'Observatoire souhaite suivre.

Concrètement, l'OPC présente les études et recherches qu'il mène et celles qu'il propose de réaliser à l'avenir, ainsi que les publications qu'il réalise ou les activités des différents groupes de travail qui ont été créés.

IV. DÉCRET « IMPÉTRANTS »

Bien que les provinces ne soient concernées que de manière tout à fait accessoire par les travaux menés par les impétrants compte tenu du nombre de kilomètres de voiries dont elles sont encore propriétaires et de la faible proportion de travaux réalisés sur les cours d'eau non navigables de 2^{ème} catégorie dont elles assurent la gestion, l'APW a été associée aux travaux de modification du décret du 30 avril 2009, dit décret « Impétrants », destinés à donner à ce dernier une efficacité opérationnelle.

Sur base des observations émises par les différents acteurs concernés, l'Administration régionale a élaboré un avant-projet de décret modifiant le décret « Impétrants ». En 2012, les travaux de ce groupe ont porté sur les arrêtés d'exécution de ce décret nouvelle mouture. Ainsi, il a été discuté des dispenses, du règlement d'ordre intérieur de la Commission, de la programmation des chantiers, du cautionnement, etc...

Ces travaux se poursuivront en 2013.

V. ECONOMIE/FINANCES

1. e-Comptes

L'e-Comptes est un projet visant à doter les communes, CPAS et provinces d'un système d'uniformisation des données comptables. Il a été créé, dans un premier temps, en 2007, pour les communes. Par la suite, la Région wallonne a décidé d'étendre ce concept aux provinces.

Ses objectifs sont les suivants :

- aide à la gestion,
- aide à la compréhension,
- simplification administrative,
- alimentation numérique des statistiques.

Ce système est un logiciel public d'analyse commun aux provinces, développé avec le soutien de la DGO5, et dont le but est de faciliter la tâche des mandataires et fonctionnaires provinciaux désirant disposer facilement et rapidement d'analyses financières.

2. Circulaire budgétaire

L'APW a pris part, comme chaque année, à l'élaboration du projet de circulaire budgétaire.

En matière de recettes, l'APW a demandé que la circulaire aborde la problématique de la quote-part à consacrer aux éventuels contrats de partenariat avec la Région, conformément à l'article L.2233-4 du CDLD. Elle a également rappelé la complexité des mécanismes de compensations en demandant que les montants soient communiqués le plus rapidement possible.

En matière de dépenses, l'APW constate qu'il n'existe aucune information sur le projet de loi approuvé par le Gouvernement fédéral qui aura, à terme, une incidence importante sur les cotisations pension. L'APW a également demandé que le projet de circulaire fasse mention de la prise en charge du coût d'organisation des élections provinciales 2012.

L'APW tient à rappeler que, à l'instar d'autres pouvoirs publics, bien qu'elles poursuivent un processus de rationalisation de leurs dépenses, les provinces voient leur situation financière se dégrader. Elles ont de plus en plus de difficultés à maintenir l'équilibre à l'exercice propre et, si leur exercice global reste positif, celui-ci est, cependant, en forte baisse puisqu'il a diminué de plus de la moitié entre 2006 et 2011.

VI. FONCTIONNAIRES SANCTIONNATEURS

En 2012, les travaux de ce groupe ont porté sur :

- la définition d'un statut pour le fonctionnaire sanctionnateur destiné, d'une part, à protéger celui-ci dans le cadre de l'exercice de sa fonction au vu d'une jurisprudence (de plus en plus abondante) lui étant défavorable et, d'autre part, à préciser les moyens d'action dont celui-ci dispose dans l'exécution de ses missions (devoirs complémentaires, secret bancaire,...) ;
- une analyse du projet de loi réformant le système de SAC porté par la Ministre Joëlle Milquet. Dans ce cadre, l'APW a d'ailleurs été reçue par la collaboratrice de la Ministre en charge de ce dossier afin de lui relayer les observations des praticiens. Ce projet est actuellement pendant à la Chambre ;
- l'évaluation du décret du 5 juin 2008 relatif à la délinquance environnementale en collaboration avec l'Administration régionale et l'ULg chargée de cette évaluation par le Gouvernement wallon.

VII. FORMATION ET EAP

L'APW réunit régulièrement les fonctionnaires provinciaux en charge de la formation. Ceux-ci échangent leurs expériences et leurs avis sur les formations à mettre en place et la manière de répondre aux besoins des pouvoirs locaux.

Comme vous le lirez dans la section « L'APW organise », l'Association des Provinces wallonnes a également mis sur pied, à la demande du Conseil régional de la Formation, un cycle de six journées de formation à destination des chefs de projets de Plan de Cohésion sociale.

1. Réforme des cours de Sciences administratives

En 2011, la Commission « Personnel administratif » du Conseil régional de la Formation a entamé les travaux de redéfinition du contenu et du programme des cours de la première année des sciences administratives.

Les fonctionnaires provinciaux, en concertation avec les chargés de cours et d'autres experts, ont élaboré les objectifs pédagogiques de chaque cours. Ceux-ci ont été validés par le CRF et le Ministre des Pouvoirs locaux, Monsieur Paul Furlan.

La nouvelle version des cours de première année a été proposée dès la rentrée 2012-2013.

Le travail de réforme des cours de sciences administratives se poursuivra en 2013 par la rédaction d'un nouveau programme et de nouveaux objectifs pédagogiques pour les cours de la deuxième année.

2. Appuis Formation

Le rôle des Appuis Formation est d'aller à la rencontre des pouvoirs locaux pour les aider dans leur démarche de formation du personnel et d'amélioration de la qualité du service offert aux utilisateurs.

Les Appuis Formation peuvent aider à identifier les besoins en formation du pouvoir local et à le mettre en contact avec l'opérateur qui sera le mieux à même de répondre à sa demande.

Leur rôle est également d'apporter aux communes, CPAS, intercommunales... conseils et informations pour la mise en œuvre de plans de formation ou, simplement, de leur faire connaître les opportunités proposées par les différents opérateurs.

3. Ecole d'administration publique

L'APW participe aux travaux du Collège scientifique de l'Ecole d'administration publique. Celui-ci a pour mission de remettre des avis, d'initiative ou à la demande du Conseil d'administration.

Son rôle est de conseiller l'Ecole sur le contenu et l'organisation des enseignements et des formations ainsi que sur le choix des formateurs.

Le Collège scientifique a participé à l'élaboration du programme du certificat en management public que délivrera l'École, de même qu'aux étapes de la procédure de sélection des candidats à cette formation.

VIII. GRADES LÉGAUX

L'avant-projet de décret et les avant-projets d'arrêtés élaborés par l'Administration régionale au départ des réflexions du groupe de travail piloté par le Cabinet du Ministre Paul Furlan et auquel ont été associés l'APW, l'UVCW et le CRAC ont été soumis aux Fédérations de Grades légaux pour avis.

Ils ont fait l'objet de nombreux amendements. En avril 2012, ils ont été soumis au Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne permettant ainsi à l'APW de formuler, une fois de plus, ses observations à l'égard de cette réforme.

IX. RÉFORME DES PROVINCES

1. Logement

En décembre 2011, le Conseil d'administration de l'APW a émis un avis relatif aux conditions dans lesquelles un transfert de l'exercice de la compétence Logement des provinces vers la Région wallonne pourrait s'envisager. Il s'agit, notamment, du maintien de la qualité du service offert aux utilisateurs (communes, citoyens, milieu associatif), l'assurance que ceux-ci ne seront pas lésés dans l'opération, la neutralité budgétaire du transfert et le respect des agents provinciaux ou encore des investissements consentis par les provinces.

Les contacts se sont poursuivis avec les représentants du Gouvernement wallon pour faire évoluer ce dossier. L'APW a communiqué toutes les informations sollicitées par le Gouvernement en termes d'engagements financiers, de nature de l'intervention provinciale, d'actions propres menées par les différentes provinces...

De nouvelles discussions doivent encore avoir lieu pour définir avec précision les activités que le Gouvernement wallon souhaite prendre en charge et selon quelles modalités.

2. Axes prioritaires

La DPR indique que « ... ils (les gouvernements) proposeront que chaque province définisse un nombre limité d'axes prioritaires correspondant aux domaines dans lesquels leur valeur ajoutée est la plus grande. Ces axes prioritaires négociés avec la Région et les Communautés, le cas échéant, après une consultation des communes, seront déclinés dans un plan stratégique provincial ... ».

La proposition de décision accompagnant la note au GW du 14 juillet 2011 indique que «...un groupe de travail transversal constitué d'un représentant de chaque Ministre sera constitué afin d'examiner les axes prioritaires d'action des provinces... ».

Ce groupe de travail interministériel a établi une méthodologie de travail et a reçu (en mars 2012) le Professeur Behrendt pour une présentation de l'étude sur les activités des provinces wallonnes. Cette étude a, par ailleurs, été présentée en Commission des Affaires intérieures en mai 2012.

Ce GT a ensuite, par l'intermédiaire du Ministre Paul Furlan, invité chaque province à présenter ses axes prioritaires, en présence de l'APW durant la période de mai à juillet 2012.

X. RELATIONS EXTÉRIEURES

1. Vereniging van de Vlaamse provincies (VVP)

Les provinces wallonnes et flamandes sont pareillement engagées dans un processus de réforme de l'Institution. Il est donc important de maintenir le contact et de se rencontrer de manière régulière pour échanger sur des sujets d'intérêt commun.

En 2012, nous avons évoqué des questions liées à la nouvelle organisation territoriale de nos régions, à la participation de nos associations à la Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) ou encore, à l'organisation des réunions thématiques interprovinciales.

2. International

L'Association des Provinces wallonnes poursuit ses travaux au sein de la Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) pour faire entendre la voix des provinces wallonnes au niveau européen.

La CEPLI participe aux réunions de Dialogue structuré de la Commission européenne, remet des avis sur les initiatives européennes et contribue aux travaux du Comité des Régions.

La CEPLI a également organisé sa Conférence politique annuelle en juillet 2012 à Bruxelles sur le thème « Démocratie locale – cœur de la gouvernance à multi-niveaux. »

Elle a contribué et soutenu une résolution adoptée en octobre 2012 par le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur le rôle des pouvoirs locaux intermédiaires.

L'APW et la CEPLI ont également encouragé, comme chaque année, la participation des provinces aux Open Days, la semaine des villes et des régions organisée par le Comité des Régions.

XI. RESSOURCES HUMAINES & COMITÉ C

L'Association des Provinces wallonnes réunit régulièrement les fonctionnaires en charge des ressources humaines pour évoquer des questions souvent très pratiques telles que la mise en œuvre du Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire, la semaine volontaire de quatre jours et d'autres politiques qualitatives d'amélioration du travail des agents provinciaux.

Ces rencontres permettent également de préparer les réunions du Comité C, l'organe de concertation entre les représentants du Gouvernement wallon et des organisations représentatives du personnel des pouvoirs locaux et régionaux.

XII. SECTEUR " PROMOTION & PRÉVENTION DE LA SANTÉ "

1. SAMI/LPI

Pour cette deuxième année d'exécution de la convention relative à la lutte contre les pollutions intérieures liant l'APW à la Région wallonne, les polluants récoltés étaient :

- le formaldéhyde,
- les moisissures,
- le monoxyde de carbone,
- le radon (aux périodes adéquates).

Les paramètres d'ambiance sont, quant à eux, systématiquement relevés lors de chaque visite et viennent compléter utilement les informations ainsi collectées.

Les visites ont débuté en février 2012, soit au moment où tous les documents nécessaires à l'exécution de la convention avaient été validés par la Région wallonne et les masques de saisie des formulaires finalisés.

Les SAMI/LPI se sont réunis sous l'égide de l'APW les 9 janvier, 20 mars, 8 mai, 28 juin et 24 septembre 2012. Ces réunions avaient pour but d'échanger sur la pratique de chacun et de rectifier les petits problèmes que pouvaient poser le questionnaire général et/ou la fiche de résultats d'observations et de mesures à l'usage.

Le Comité d'accompagnement s'est réuni, pour sa part, les 19 janvier, 8 juin et 12 octobre 2012.

L'APW a coordonné les différentes réunions, a passé des marchés groupés pour l'achat du matériel nécessaire à l'exécution de la convention et a rentré les pièces justificatives pour le versement de l'intégralité de la subvention.

Enfin, le 26 avril 2012, l'APW a rencontré le Cabinet de la Ministre Eliane Tillieux afin de discuter du lancement d'un plan de communication relatif à la convention.

Il a ainsi été décidé de l'édition d'un dépliant de présentation des SAMI/LPI et de leurs missions, dépliant reprenant également les principaux polluants rencontrés et la convention de collaboration avec la Région wallonne.

Le groupe de travail a défini le contenu du dépliant qui a été mis en page et imprimé par la Région wallonne. Celui-ci sera distribué, début de l'année 2013, aux médecins généralistes et spécialistes, aux mutuelles, aux communes, aux relais des provinces sur leur territoire, etc...

2. Commission PSE

Les travaux de cette commission se sont poursuivis en 2012. Ils permettent une comparaison des pratiques dans chaque province (organisation interne des services, synergies PMS-PSE,...).

Le but est principalement de permettre les échanges entre les praticiens dans un objectif d'amélioration du fonctionnement des services. Ces travaux se poursuivront en 2013.

3. Campagne médiatique commune

Sur proposition de l'Observatoire de la Santé du Hainaut, l'APW a décidé de coordonner une campagne médiatique commune aux cinq provinces wallonnes portant sur la thématique « 0-5-30 », soit 0 Tabac, 5 Fruits et légumes par jour et 30 minutes d'activité physique au quotidien. Cette thématique est en lien avec la santé cardiovasculaire et la prévention des cancers.

Un groupe de travail a donc été institué en interne afin de préparer cette campagne et ses déclinaisons. Celui-ci a travaillé à la réalisation d'un spot radio et d'un spot télévisé et à l'édition d'une brochure d'informations.

Les spots ont été réalisés par le Service audiovisuel de la Province de Namur et la brochure a été mise en page par l'Observatoire de la Santé du Hainaut, les autres provinces apportant une contribution financière équivalente à ces investissements.

Ce projet de campagne sera soutenu par la Ministre Fadila Laanan qui nous a permis de bénéficier des espaces gratuits de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de messages relatifs à la promotion de la Santé.

XIII. SECTEUR "AFFAIRES SOCIALES"

Le Comité interprovincial des Affaires sociales (CIAS) a été liquidé fin décembre 2012. Les activités du CIAS ont été reprises par le Secteur « Affaires sociales » de l'APW. Celui-ci fonctionnera sur le même mode que le Secteur "Promotion & Prévention de la Santé".

L'ensemble des Conseils provinciaux a approuvé la résolution prévoyant la liquidation du CIAS, l'intégration de ses activités au sein du Secteur « Affaires sociales » et le maintien du principe d'une cotisation annuelle.

XIV. TAXE SUR LES PYLÔNES GSM

Suite au revirement de jurisprudence de la Cour constitutionnelle en matière de taxe sur les pylônes GSM (arrêt du 15 décembre 2011), l'APW a mis en place un groupe de travail ayant pour objectif d'établir une motivation pour les règlements-taxes pylônes GSM qui rencontre les arguments développés par les opérateurs de téléphonie mobile devant les juridictions civiles. Pour ce faire, chaque province apporte, à la réflexion, son expérience et les diverses analyses juridiques déjà réalisées à sa demande dans ce cadre.

A l'occasion des travaux de ce groupe, le cadastre des taxes provinciales sera actualisé et de nouvelles pistes en matière de recettes seront évoquées.

XV. TOURISME

Ce groupe de travail, composé des directeurs des Fédérations provinciales du tourisme, se réunit régulièrement afin de faire le point sur différentes thématiques telles que le Plan « Destinations 2015 », la présence dans les Foires et Salons en Belgique et dans les pays limitrophes ainsi que le suivi du site Tourismegps.be.

Des actions plus ciblées ont été mises en place en 2012. Il s'agit de l'exposition « La Wallonie des Saveurs... de Province en Province » à Bruxelles et dans toute la Wallonie durant l'été et, d'autre part, d'un village du tourisme à Mons, à Namur, à Wavre, à Auderghem et à Thieu dans le cadre des opérations « Prêts à partir ? » de la RTBF.

XVI. VOIRIES VICINALES

En 2012, l'APW a continué à participer activement aux réunions consacrées à la réforme du régime de la voirie vicinale. L'avant-projet de décret élaboré sur base de ces discussions n'attribue aux provinces qu'une compétence d'avis dans des hypothèses limitativement énoncées tout en confiant des missions de police et des missions en matière de bornage aux Commissaires-Voyers.

Les provinces ont fait part, à plusieurs reprises, de leurs interrogations et de leurs inquiétudes quant à l'applicabilité de la réforme telle qu'elle est envisagée mais ne semblent pas avoir été entendues.

A côté de ce groupe de réflexion sur le statut juridique futur de la voirie communale, un groupe technique restreint a été mis en place. Il est chargé de proposer une méthodologie pour l'actualisation des voiries et de de l'Atlas. L'APW participe également aux travaux de ce dernier.

Il ressort des premières conclusions de ce groupe que l'intervention des Services techniques provinciaux est indispensable dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme envisagée. D'autres dispositions prévues dans l'avant-projet de décret élaboré posent problème en pratique et ont été pointées par le groupe technique.

L'APW EST REPRÉSENTÉE...

L'APW est représentée dans les organismes suivants :

I. CENTRE D'ACTION TOURISTIQUE DES PROVINCES WALLONNES

Le Centre d'Action touristique des Provinces wallonnes (CATPW) est considéré comme une association à vocation touristique régionale. Il s'agit d'un organe de transversalité entre les actions menées par les Fédérations touristiques provinciales.

Le CATPW est un lieu de coordination et de réflexion des provinces wallonnes pour certaines de leurs activités touristiques et qui, souvent, est leur porte-parole vis-à-vis de la Région wallonne (OPT et CGT).

Le CATPW a un rôle opérationnel, principalement pour les Foires et Salons en Belgique et dans les pays limitrophes.

PRÉSIDENCE : **Annick BEKAVAC** *DIRECTRICE DE L'APW*

II. COMITÉ D'AVIS VISÉ À L'ARTICLE D.233BIS-9 DU CODE DE L'EAU

MEMBRE EFFECTIF : **Annick BEKAVAC** *DIRECTRICE DE L'APW*

MEMBRE SUPPLÉANT : **Murielle GLAUDE** *RESPONSABLE DE LA CELLULE ENVIRONNEMENT -
Province de Hainaut*

III. COMITÉ DE GESTION DE L'ONSSAPL

MEMBRE EFFECTIF : **Christophe LACROIX** *DÉPUTÉ PROVINCIAL*

IV. COMITÉ DE SUIVI DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS CONVERGENCE ET COMPÉTITIVITÉ RÉGIONALE ET EMPLOI 2007 – 2013 (FEDER)

MEMBRE EFFECTIF : **Annick BEKAVAC** *DIRECTRICE DE L'APW*

MEMBRE SUPPLÉANT : **Bruno DE VIRON** *CONSEILLER À L'APW*

V. COMMISSION DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

MEMBRES SUPPLÉANTS: **Alain TRUSSART** *DÉPUTÉ PROVINCIAL*

Lydia BLAISE *CONSEILLÈRE PROVINCIALE*

VI. COMMISSION DE PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE

MEMBRE EFFECTIF : Isabelle FRANKINET PROVINCE DE LIÈGE

MEMBRE SUPPLÉANT : Marie-Louise BERNIER PROVINCE DE LUXEMBOURG

VII. COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS – FÉDÉRAL

MEMBRES SUPPLÉANTS : Marnia AMMOUR DIRECTRICE DU SERVICE ECONOMAT
– Province du Brabant wallon

Gwennaëlle MALBURNY JURISTE À L'APW

VIII. COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS – RÉGION WALLONNE

MEMBRE EFFECTIF : Marnia AMMOUR DIRECTRICE DU SERVICE ECONOMAT
– Province du Brabant wallon

MEMBRE SUPPLÉANT : Gwennaëlle MALBURNY JURISTE À L'APW

IX. COMMISSION NATIONALE POUR LES DROITS DE L'ENFANT

Cette commission collabore à la rédaction du rapport quinquennal que la Belgique est tenue d'établir dans le cadre de la Convention des Nations-Unies sur les droits de l'enfant.

MEMBRE EFFECTIF : Annick BEKAVAC DIRECTRICE DE L'APW

X. CONSEIL WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Le Conseil wallon de l'Action sociale et de la Santé a pour missions, notamment :

- de suivre et de confronter l'état actuel et les développements de la politique d'action sociale et de la santé menée par le Gouvernement wallon ;
- d'évaluer, de manière qualitative et quantitative et dans une perspective de satisfaction des bénéficiaires, l'éventail des structures œuvrant sur le plan politique d'action sociale et de la santé et de formuler des propositions pour leur développement ultérieur ;
- d'assister le Gouvernement dans ses avis sur ces questions.

Le Conseil wallon de l'Action sociale et de la Santé exerce ses missions en partenariat avec les Commissions permanentes.

Parmi celles-ci, l'APW est représentée au sein de 4 Commissions sur 5, à savoir :

1. Commission wallonne de la Santé (Secteur Santé mentale)

MEMBRE EFFECTIF : Robert GORET *DIRECTEUR ADMINISTRATIF DU SERVICE DE SANTÉ MENTALE – Province de Namur*

2. Commission wallonne de l'Action sociale

MEMBRE EFFECTIF : Françoise NATALIS *DIRECTRICE DE LA MAISON DU SOCIAL – Province de Liège*

3. Commission wallonne de la Famille

MEMBRE SUPPLÉANT : Marc PARMENTIER *INSPECTEUR GÉNÉRAL À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES – Province de Hainaut*

4. Commission wallonne de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère

MEMBRE SUPPLÉANT : Noëlla LETE *COORDINATRICE DE LA CELLULE ÉGALITÉ DES CHANCES – Province du Brabant wallon*

XI. CONSEIL RÉGIONAL DE LA FORMATION

Ce Conseil régional de la formation (CRF) est l'organe chargé par le Gouvernement wallon d'organiser le secteur de la formation R.G.B. en Région wallonne. Il constitue la plate-forme de concertation entre les différents opérateurs de formation (Instituts provinciaux de Formation, Forem, IFAPME., Instituts de Promotion sociale), les utilisateurs de ces formations (provinces, communes, CPAS) et les organisations syndicales. Il comprend douze commissions thématiques au sein desquelles l'APW est représentée :

MEMBRES EFFECTIFS : Alain BRAUN *DIRECTEUR – Province de Hainaut*
Pascale PITANCE *DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DU DÉPARTEMENT FORMATION – Province de Liège*

MEMBRE SUPPLÉANT : Jean-Claude PODLECKI *DIRECTEUR A.P.F. NAMUR*

XII. CONSEIL SUPÉRIEUR DE PROMOTION DE LA SANTÉ

MEMBRES EFFECTIFS : Luc BERGHMANS *MÉDECIN-DIRECTEUR – OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ – Province de Hainaut*
Philippe MAASSEN *MÉDECIN-DIRECTEUR GÉNÉRAL – SANTÉ ET ENVIRONNEMENT – Province de Liège*
Dominique HICGUET *PREMIER DIRECTEUR – ADMINISTRATION DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ ET DU LOGEMENT – Province de Namur*

MEMBRES SUPPLÉANTS : Michel DEMARTEAU *MÉDECIN – OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ – Province de Hainaut*
Godelieve LANNOYE *DIRECTRICE DU SERVICE DE L'AIDE SOCIALE ET DE LA SANTÉ – Province du Brabant wallon*
Michaël DEMELENNE *PREMIER DIRECTEUR FF – Province de Luxembourg*

XIII. CONSEIL SUPÉRIEUR DES VILLES, COMMUNES ET PROVINCES DE LA RÉGION WALLONNE

Cet organe consultatif est appelé à émettre des avis sur les projets de décret, d'arrêté ou de circulaire émanant du Gouvernement wallon qui ont un impact sur les pouvoirs locaux. Les avis rendus au Conseil supérieur par l'APW sont accessibles sur notre site web : www.apw.be

MEMBRES EFFECTIFS :	Lydia BLAISE	<i>CONSEILLÈRE PROVINCIALE</i>
	Philippe BULTOT	<i>DÉPUTÉ PROVINCIAL</i>
	Albert DEPRET	<i>CONSEILLER PROVINCIAL</i>
	Dominique DRION	<i>CONSEILLER PROVINCIAL</i>
	Emmanuel HENDRICKX	<i>DÉPUTÉ PROVINCIAL</i>
	Paul-Emile MOTTARD	<i>DÉPUTÉ PROVINCIAL</i>
	Dominique NOTTE	<i>DÉPUTÉ PROVINCIAL</i>
	Annie TAULET	<i>DÉPUTÉE PROVINCIALE</i>
	Sylvie THEODORE	<i>CONSEILLÈRE PROVINCIALE</i>
	Alain TRUSSART	<i>DÉPUTÉ PROVINCIAL</i>

MEMBRES SUPPLÉANTS :	Béatrice CLEMENTZ	<i>CONSEILLÈRE PROVINCIALE</i>
	Alain COLLIN	<i>CONSEILLER PROVINCIAL</i>
	Philippe CORNET	<i>CONSEILLER PROVINCIAL</i>
	Anne-Catherine FLAGOTHIER	<i>CONSEILLÈRE PROVINCIALE</i>
	Jean-Marie FLAHAUT	<i>CONSEILLER PROVINCIAL</i>
	Philippe GREISCH	<i>DÉPUTÉ PROVINCIAL</i>
	Marie-Hélène GUILLAUME	<i>CONSEILLÈRE PROVINCIALE</i>
	Jean-Claude MEURENS	<i>CONSEILLER PROVINCIAL</i>
	Jean-Michel NOTTEBAERT	<i>CONSEILLER PROVINCIAL</i>

XIV. CONSEIL SUPÉRIEUR DU LOGEMENT

Ses missions sont :

- évaluer l'état du marché du logement, la qualité et la quantité de logement;
- élaborer des analyses prévisionnelles permettant d'anticiper les besoins en logement;
- constituer des bases de données contenant des informations sur le logement et sur la politique du logement;
- élaborer et publier des études et des diagnostics;
- contribuer au développement et à la diffusion des connaissances en matière de logement, en menant des activités de recherche sur des thèmes qu'il détermine ou déterminés par le Gouvernement;
- formuler, à son initiative, des avis à l'attention du Gouvernement;
- rendre, à la demande du Gouvernement, un avis sur des projets de décret et de dispositions ayant une portée réglementaire et qui concernent la matière du logement;
- établir annuellement un rapport de ses activités qu'il transmet, pour le 31 mai au plus tard, au Gouvernement qui communique ledit rapport dans le mois qui suit sa réception au Parlement wallon.

MEMBRE EFFECTIF : **Katty FIRQUET** *DÉPUTÉE PROVINCIALE*

MEMBRE SUPPLÉANT : **Dominique NOTTE** *DÉPUTÉ PROVINCIAL*

XV. COOPÉRATION WALLONIE - CHAMPAGNE-ARDENNE

1. Groupe de travail technique Santé, Habitat, Service aux citoyens

MEMBRE EFFECTIF : Bruno DE VIRON CONSEILLER À L'APW

MEMBRE SUPPLÉANT : Gwennaëlle MALBURNY JURISTE À L'APW

2. Groupe de travail Tourisme

MEMBRE EFFECTIF : Annick BEKAVAC DIRECTRICE DE L'APW

XVI. ECOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

COLLÈGE SCIENTIFIQUE : Bruno DE VIRON CONSEILLER À L'APW

XVII. IMIO

L'Association des Provinces wallonnes a participé à la création de l'Intercommunale de Mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO), le 18 novembre 2011. Cette nouvelle structure permet, par la fusion des services de CommunesPlone et Qualité, de proposer des services et logiciels répondant aux besoins informatiques des pouvoirs locaux.

Il s'agit également de proposer des outils d'aide à la gestion aux entités locales : gestion des compétences, optimisation des processus et simplification administrative.

L'Association des Provinces wallonnes dispose d'un observateur au Conseil d'administration et les provinces qui collaboraient à Qualité ont été invitées, si elles le souhaitent, à adhérer à IMIO.

OBSERVATEUR : Bruno DE VIRON CONSEILLER À L'APW

XVIII. OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES

Cet observatoire a pour objet de :

- rassembler tous types de données et d'informations qui permettent de mieux connaître les caractéristiques socio-économiques des domaines culturels en Communauté Wallonie-Bruxelles, les contenus et les moyens des politiques qui sont développés à leur endroit, ainsi que les pratiques culturelles de la population francophone et les modes d'accès et de participation des citoyens à la vie culturelle ;
- produire, à la demande du Gouvernement de la Communauté française, d'un membre de celui-ci, du Secrétaire général du Ministère de la Communauté française, ou d'initiative, des analyses sur toutes questions relatives aux politiques culturelles ;
- contribuer à développer les outils d'analyse et d'évaluation des politiques culturelles et assurer une fonction de veille quant aux instruments de cette nature développés en Communauté française, dans le reste du pays, au sein de l'Union européenne et sur un plan international ;
- faire connaître largement les contenus de l'histoire des politiques culturelles développées en Communauté Wallonie-Bruxelles, ainsi que les résultats des études et recherches menées dans ces domaines.

MEMBRE EFFECTIF : Bruno DE VIRON CONSEILLER À L'APW

MEMBRE SUPPLÉANT : Annick BEKAVAC DIRECTRICE DE L'APW

L'APW ORGANISE...

I. UNE CAMPAGNE D'INFORMATIONS POUR LES JEUNES

L'APW a coordonné une campagne de communication à destination des jeunes (primo-votants) afin de les sensibiliser aux actions menées par les provinces wallonnes. Un spot de 30 secondes a été diffusé dans les salles de cinéma de Wallonie du 19 septembre au 9 octobre 2012.

Une page Facebook « Ma Province » a également été créée et est régulièrement mise à jour sur base des informations émanant des provinces.

II. UNE FORMATION « PLAN DE COHÉSION SOCIALE »

L'APW et les provinces wallonnes ont répondu, avec le soutien du Centre de Coordination technique et pédagogique (CECOTEPE), à un appel d'offres du Conseil régional de la Formation et de la Division interdépartementale de la Cohésion sociale de la Wallonie portant sur la formation des chefs de projets des 147 communes wallonnes participant au programme « Plan de Cohésion sociale » (PCS).

Ce cycle de six journées de formation (novembre – décembre 2012) s'inscrivait dans une perspective d'amélioration de la mise en œuvre des PCS. Il visait à soutenir les chefs de projets PCS en aidant à expliciter le contenu, les objectifs, la gestion mais également les actions que les communes participantes sont invitées à mener.

Par ailleurs, la formation visait également à organiser la mise en réseau des chefs de projets, par les contacts au sein de groupes de travail thématiques et la mise à disposition d'une plate-forme internet d'échange de documentations et de bonnes pratiques.

Chacune des journées proposait une thématique développée d'abord lors d'une conférence et approfondie ensuite au sein d'ateliers : construction et gestion de projets ; mise en réseau du PCS avec les partenaires locaux ; recherche de financements ; communication pour susciter la participation ; communication pour susciter la valorisation du PCS et des actions menées ; mise en réseau des chefs de projets PCS.

III. L'OPÉRATION PLACE AUX ENFANTS

Chaque année, le 3^e samedi d'octobre, a lieu l'opération « Place aux Enfants ». Cette opération, destinée aux enfants de 8 à 12 ans, est une organisation des provinces wallonnes et de la Commission communautaire française de la Région bruxelloise, sous la coordination de l'Association des Provinces wallonnes et avec le soutien de la Région wallonne. Elle poursuit l'objectif d'éveiller l'intérêt et la curiosité des 8 – 12 ans pour la citoyenneté et le monde des adultes, que ce soit à travers ses aspects économiques, culturels, politiques ou sportifs. Les plus jeunes découvriront leur commune au travers de sa maison communale et de ses artisans, commerçants, clubs sportifs,... L'échange et le partage sont les maîtres-mots de cette journée.

Pour cette 18^e édition, « Place aux Enfants » s'est déroulée le samedi 20 octobre 2012. À cette occasion, ce sont plus de 150 communes de Wallonie et de Bruxelles qui ont mené des dizaines de milliers d'enfants vers de nouvelles découvertes. Les 8-12 ans étaient accompagnés de quelque 2 500 passe-murailles et plus de 2 000 hôtes d'un jour leur ont ouvert leurs portes.

Le thème choisi pour 2012 était la couleur. C'est ainsi que des dizaines de communes ont mis à contribution les enfants pour égayer un mur, un rond-point, un pont, une école, une entrée,... Certains ont même eu l'occasion de découvrir la couleur dans la pâtisserie et d'autres activités professionnelles.

IV. L'APRÈS-MIDI THÉMATIQUE CONSACRÉE AUX COURS D'EAU NON NAVIGABLES

Le 23 novembre 2012, l'APW, en collaboration avec la Fondation Gouverneur René Close, le Service public de Wallonie, Gembloux Agro-Bio Tech et l'Association des Géomètres-Experts, a organisé une après-midi thématique dédiée à la réforme en cours du régime juridique des cours d'eau et à la sectorisation des cours d'eau destinée à permettre une gestion intégrée de ceux-ci.

Plusieurs intervenants se sont ainsi succédé pour exposer :

- la méthodologie utilisée pour le découpage physique des cours d'eau en secteurs ;
- l'état d'avancement et les orientations de la réforme du régime juridique des cours d'eau ;
- le métier de gestionnaire de cours d'eau non navigables ;
- les droits réels des riverains de cours d'eau et les contraintes découlant de cette riveraineté ;
- la nécessité d'échanges d'informations entre les différents acteurs concernés : gestionnaires de cours d'eau, Administration générale de la Documentation patrimoniale, Notaires, Géomètres,... ;
- les implications juridiques et administratives de la cartographie des aléas.

Cette après-midi a permis un réel échange de points de vue entre les différents acteurs concernés par les cours d'eau et a apporté un éclairage sur la réforme en cours.



L'APW PARTICIPE...

I. AU SOUTIEN AU VOLONTARIAT

Depuis 2007, l'Association des Provinces wallonnes coordonne, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une action proposée par le Gouvernement fédéral et soutenue par la Loterie Nationale qui propose d'offrir gratuitement aux petites associations une assurance en responsabilité civile et accident corporel pour le personnel volontaire qu'elles occupent.

En 2012, les provinces wallonnes et l'APW ont mené une campagne médiatique radio pour sensibiliser les volontaires et les associations à souscrire cette assurance.

II. À LA FOIRE DE LIBRAMONT

La plus grande foire agricole en plein air d'Europe s'est tenue du vendredi 27 au lundi 30 juillet 2012.

L'APW, en collaboration avec le CATPW, a coordonné la présence des cinq provinces au sein d'un chapiteau commun.

Cet espace de 600 m² a fait peau neuve pour mieux accueillir encore les professionnels et le grand public, venus nombreux puisqu'on a recensé plus de 200 000 visiteurs pour cette édition 2012.

III. AU SALON DES MANDATAIRES

Ce salon s'est tenu les 7 et 8 février 2012 au WEX de Marche-en-Famenne. Comme traditionnellement, les provinces, excepté le Luxembourg, disposaient d'un stand commun. Des producteurs locaux ont été invités à promouvoir leurs produits en proposant des dégustations.

Le fil rouge de la communication était les aides que rendent quotidiennement les provinces aux communes. Pour ce faire, des panneaux d'informations ont été réalisés et une brochure a été éditée « Les provinces proches des communes, proches de vous ! ».



LES SUPPORTS D'INFORMATION...

Depuis quelques années, l'APW développe les outils de communication nécessaires à son bon fonctionnement. À travers son site Internet et sa newsletter bimestrielle, l'Association transmet, de manière claire, les informations importantes relatives aux provinces et à leur actualité. Ces supports donnent également à l'APW le moyen de se faire connaître et de faire connaître son actualité, ses actions, ses intentions...

I. L'APW SUR LA TOILE

Notre site web « www.apw.be » est une carte de visite virtuelle de l'Association mais aussi un site portail, qui se veut la vitrine de l'actualité des provinces wallonnes.

La mise à jour est effectuée par le Secrétariat qui actualise l'ensemble des rubriques en veillant à publier les dernières infos disponibles, que ce soient les avis émis par l'APW ou encore les comptes-rendus des Parlements.



II. CINQ À LA UNE

1. Description

« Cinq à la une » a pour vocation d'informer les lecteurs sur l'actualité des provinces et ce au travers de différentes rubriques telles que « A la Une », « Les chantiers de l'APW » ou encore « Les provinces, partenaires des communes » où l'on met en exergue une initiative provinciale spécifique en soutien aux communes.

Notre bimestriel est envoyé à un peu moins de 2 500 destinataires, essentiellement des mandataires et des fonctionnaires.

La newsletter peut-être consultée sur le site www.apw.be où chacun peut également s'inscrire et recevoir la publication par courriel.

2. Parutions en 2012

Cinq numéros ont été publiés :

Janvier – Février 2012

Mars – Avril 2012

Mai – Juin 2012

Juillet – Août – Septembre 2012

Octobre – Novembre 2012

III. PUBLICATIONS DIVERSES

1. L'étude sur les activités des provinces wallonnes

En 2011, l'Association des Provinces wallonnes, en collaboration avec le Professeur Christian Behrendt, a entamé la rédaction d'une étude sur les activités des provinces wallonnes. La réalisation de cette étude, reprenant un descriptif complet des compétences exercées par chacune des provinces, accompagné des moyens financiers et humains qui s'y rapportent, s'est poursuivie en 2012. Une conférence de presse de présentation de l'étude a été organisée le 23 mars 2012 et le Professeur Behrendt a été auditionné, dans ce cadre, par la Commission des Affaires intérieures du Parlement wallon le 8 mai 2012.

Ce travail, mené en étroite collaboration avec les cinq provinces, permet de dégager de nombreux enseignements qui seront utiles dans le cadre d'une réflexion prospective sur l'Institution provinciale :

- les provinces, dans bien des domaines de compétences, ont des profils d'activités assez différents. Ce constat n'est pas anodin car il confirme le fait que l'Institution provinciale s'adapte à des réalités de terrain qui sont différentes selon les provinces (pertinence de la notion d'intérêt provincial);
- l'activité provinciale s'inscrit d'une manière prédominante dans le champ des activités communautaires. En effet, si on se réfère aux chiffres cumulatifs des cinq provinces dans leur ensemble, on constate qu'elles affectent, au service ordinaire, environ 53 % de leurs dépenses aux compétences de la Communauté.

Ce pourcentage est de 79 % si on y ajoute les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été, en application de l'article 138 de la Constitution, transféré, totalement ou partiellement, à la Région wallonne (c'est-à-dire la Santé, le Social, le Sport et le Tourisme).

- l'Enseignement est le secteur d'activité globalement le plus important pour l'ensemble des cinq provinces : il représente 33 % des dépenses moyennes des provinces au service ordinaire. Viennent ensuite la Santé (13 %), le Social (12,45 %) et la Supracommunalité (près de 10 %) ;
- le personnel provincial compte 17 840 équivalents temps plein dont près de 10 500 dans l'Enseignement, soit 59 %.

Dans sa partie consacrée à l'exposé général, le Professeur Behrendt apporte une vue prospective au regard d'éventuelles Communautés de territoire. Il envisage les conséquences que ces dernières pourraient avoir sur le plan juridique et organisationnel.



Association des Provinces wallonnes

T 081 74 56 74
F 081 74 55 92
E INFO@APW.BE

WWW.APW.BE